

CHAPITRE IV

Encore sur le consentement de la bienheureuse Vierge à l'union de la nature humaine avec le Fils de Dieu. — Des raisons pour lesquelles ce consentement fut nécessaire ; — et comment il concourut plus pleinement à faire du Christ, principe de notre vie spirituelle, le *don* de Marie.

I. — Quelles peuvent être les raisons de cette divine économie? De grands théologiens, comme Suarez, se plaisent à voir, dans l'ambassade envoyée de Dieu pour solliciter le consentement de la Vierge, une image et comme l'exemplaire de ce qui se passe en nous, quand Dieu nous appelle par sa grâce à devenir ses fils ; disons mieux, à concevoir spirituellement Jésus-Christ dans nos âmes. « De même que Dieu, lorsqu'il s'agit de personnes arrivées à l'usage de la raison, n'en reçoit aucune en son amitié, sans qu'elle y consente ; ainsi, parce que la Très Sainte Vierge devait par ce mystère entrer dans une union souverainement intime avec Dieu, il appartenait à la suave disposition de la providence de requérir avant tout son libre assentiment » (1). Ici donc, comme dans toute l'économie de l'ordre surnaturel, Dieu a voulu traiter avec honneur et déférence l'œuvre de ses mains. Rien par force ni par violence, tout par douceur et persuasion : « Car il dispose de nous avec un grand respect » (2).

(1) Suarez, *De Myster. Christi*. Comment. in 3. p., q. 30, a. 1. « Quarta ratio. »

(2) Sap., xii, 18.

Ce procédé général qui préside aux opérations de la grâce, il fallait qu'il brillât au plus haut point dans l'œuvre de grâce par excellence, la conception de l'auteur même et du principe de la grâce ; et, par conséquent, l'Incarnation qui fait de l'homme le Fils unique du Père, tout comme la justification d'où procède l'enfant adoptif de Dieu, demandait le concours de deux volontés, la volonté de Dieu et la volonté humaine (1).

Cette raison, sans doute, est belle et solide. En voici toutefois une autre plus sérieuse encore et plus capitale. Elle suppose comme fondement cette vérité que l'Assomption de notre chair par le Verbe est une sorte de mariage, contracté par le Verbe avec la nature humaine ; mariage spirituel et mystérieux dont celui du premier couple fut la figure prophétique. C'est ce qu'a prêché plus d'une fois saint Augustin : « Le lit nuptial de l'Époux est le sein de la Vierge, puisque c'est en lui que se sont unis l'Époux et l'Épouse : l'Époux, c'est-à-dire, le Verbe ; l'Épouse, c'est-à-dire la chair, parce qu'il est écrit : Et ils seront deux

(1) De ce parallèle entre la justification du pécheur et l'Incarnation du Verbe suit une conclusion bien digne d'être méditée. C'est que le mystère de l'Annonciation, commencé à Nazareth, se continue à toute heure, en tout lieu sur la terre, et s'y continuera jusqu'à la consommation des siècles, c'est-à-dire jusqu'à ce que le corps du Christ ait atteint sa plénitude finale. En effet, le Christ n'est-il pas conçu toutes les fois que la grâce entre dans un cœur, transformant un enfant de colère en ami, en enfant de Dieu, puisque ce n'est pas autre chose d'être justifié que de devenir membre du Christ, et le Christ même? Or, s'il s'agit des adultes, cette justification peut-elle se faire sans vocation ; c'est-à-dire, sans que Dieu par le ministère de ses anges invisibles et visibles, par les événements qu'il dirige, par ses lumières intimes, par ses inspirations secrètes, éclaire et sollicite leur libre arbitre, pour en obtenir le *fiat* qui ouvrira leur cœur à la formation du Christ en eux? Ce que nous venons de voir pour un mystère on pourrait aisément le montrer pour les autres, et ce n'est pas une des moindres beautés du Christianisme que cette harmonie constante entre le Chef et les membres, entre le Christ et les chrétiens.

dans une seule chair... A cette chair viendra s'adjoindre l'Église, et ce sera le Christ total, la tête et le corps » (1).

C'est là un point que nous avons déjà touché dans la première Partie (2). Mais comme le moment est venu de le traiter avec plus d'ampleur, il ne faut pas craindre de l'appuyer sur de nouvelles autorités. Voici d'abord comment le saint pape Grégoire le Grand a développé la même pensée dans l'interprétation qu'il a faite de la parabole évangélique, où le roi célèbre les noces de son fils. « C'est que Dieu le Père fit les noces de Dieu, son Fils unique, quand il l'unit à la nature humaine dans les entrailles virginales de Marie ; quand il voulut que, Dieu avant tous les siècles, il devînt homme à la fin des siècles... Et plus clairement encore et plus sûrement, on peut dire que le Roi célébra les noces de son Fils par là même qu'il lui donna la sainte Église pour compagne, dans le mystère de l'Incarnation. Or, encore une fois, le sein de Marie servit de lit nuptial à ce royal Époux. C'est pourquoi le psalmiste

(1) In illo utero virginali conjuncti sunt duo, Sponsus et Sponsa; et Sponsus Verbum, et Sponsa caro. S. August. *Tr. 1 in ep. Joan. ad Parthos*, c. 1, n. 2. P. L. xxxv, 1979. Ajoutez cet autre passage du même Père :

« Descendit huc ipsa vita nostra, et tulit mortem nostram et occidit eam de abundantia vitae suae : et tonuit clamans ut redeamus hinc ad eum in illud secretum unde processit ad nos, in ipsum primum virginalium uterum, ubi ei nupsit humana creatura, caro mortalis, ne esset semper mortalis; et inde, velut sponsus procedens de thalamo suo, exultavit ut gigas ad currendam viam. Non enim tardavit, sed cucurrit; clamans dictis, factis, morte, vita, descensu, ascensu; clamans ut redeamus ad eum. Et discessit ab oculis ut redeamus ad cor, et inveniamus eum ». S. August., *Confess.*, l. iv, c. 12, n. 19. P. L. xxxii, 701. Et encore : « Sponsa Ecclesia est, sponsus Christus... Conjunctio nuptialis, Verbum et caro : hujus conjunctionis thalamus, Virginis uterus. Etenim caro ipsa Verbo est conjuncta : unde dicitur : Jam non duo sed una caro... » S. August., *Enarrat. in ps. 44*, n. 4. P. L. xxxvi, 495.

(2) L. II, c. 3, t. I, p. 185.

a chanté (1) qu'il a établi sa demeure dans le soleil, d'où, pareil au fiancé sortant de sa couche, il s'est élancé comme un géant dans la carrière » (2).

Dans l'un des sermons sur l'Assomption de la Mère de Dieu, attribués à saint Ildefonse (3), on lit de Marie : « C'est là cette âme bienheureuse par qui l'auteur de la vie a fait son entrée dans le monde, par qui la malédiction portée contre nos premiers pères a été levée, par qui la bénédiction céleste est venue dans l'univers entier. C'est là cette Vierge dans le sein de laquelle toute l'Église a été engagée au Verbe, et unie à Dieu par une alliance éternelle » (4).

Je retrouve la même doctrine dans un très pieux et très consolant panégyrique de la Vierge Mère qui, d'après certains manuscrits, serait l'œuvre de saint Bernard (5) : « Votre sein, ô Notre Dame, est honoré du monde entier comme le très sacré temple du Dieu vivant : car c'est en lui que le salut du monde a pris commencement ; en lui que le Fils de Dieu s'est revêtu de sa beauté ; en lui que, paré de sa robe blanche et bondissant d'allégresse, il a rencontré son épouse de choix, la sainte Église, et que, lui donnant le baiser si longtemps attendu, il a formé, vierge, avec elle vierge, les premiers nœuds de l'alliance nuptiale, prédestinée avant les siècles. Alors fut abattu ce mur d'inimitiés que la désobéissance de nos premiers pa-

(1) Psalm., xviii, 6.

(2) S. Gregor. M., *Hom. 38 in Evang.*, n. 3. P. L. lxxvi, 1283.

(3) Des critiques ont contesté cette paternité du saint docteur.

(4) S. Ildefons., in *Append. Serm. 2, de Assumpt. B. M. V.* P. L. xcvi, 252.

(5) Richard de Saint-Laurent et le P. Théoph. Raynaud l'ont donné comme l'œuvre d'Ecbert, un abbé de Schonau, dont la Bibliothèque des Pères (t. XII, éd. Colon.) contient les sermons contre les Cathares.

rents avait élevé entre le ciel et la terre... » (1).

Mais pour que soit nouée cette *nouvelle* alliance du Verbe avec la nature humaine, il faut au préalable le consentement de Marie. C'est là ce que prêchait Ildefonse dans un des sermons sur l'Assomption de la Vierge, postérieur à celui que je citais tout à l'heure : « Ne craignez pas de devenir mère, ô Vierge, dit l'Ange à Marie. Croyez seulement et vous aurez conçu ; aimez, et vous aurez enfanté... Et Marie, déjà grosse de la semence de la foi ; Marie, concevant le Christ dans son esprit avant de le concevoir en son corps, répondit à l'Ange : Voici la servante du Seigneur... Et, sans retard, dès que l'assentiment de la Vierge est exprimé, l'Époux entre dans sa chair immaculée ; et celui que le monde entier ne peut contenir pénètre dans le sein virginal librement ouvert à son abord par la foi » (2). « Ainsi, dit encore Denis le Chartreux, dès que la Vierge eut donné le consentement désiré, les noces de l'union hypostatique furent célébrées dans son sein ; je veux dire, l'union de la nature humaine avec le Verbe : car, suivant la pensée

(1) *Ad B. V. Sermo panegyricus*, n. 3. P. L. CLXXXIV, 1011.

« Aujourd'hui, c'est-à-dire à l'Annonciation, la première offrande pour notre salut s'est accomplie dans le sein de Notre-Dame. Et cette offrande a été agréée par toute la Trinité pour la rédemption du monde... C'est en ce jour aussi que furent divinement célébrées les noces du Verbe avec notre humanité ». Gerson., *Serm. de Annunc. B. M. V.* 2a consider. Opp., t. III, 1366.

C'est encore la pensée que je retrouve dans une dévote prière à Marie du savant Idiot, développant ces paroles de Gabriel : *Le Seigneur est avec vous* : « Oui, lui dit-il, ô Vierge Marie, le Seigneur fut avec vous, dans sa conception : car alors fut célébré le mariage de la nature divine et de la nature humaine, et cela dans votre sein. Le mariage, en effet, consiste en deux choses : le mutuel consentement et l'union naturelle. Il y eut consentement, quand vous répondîtes : Qu'il me soit fait selon votre parole (Luc., 1, 38) ; il y eut union naturelle, quand le Verbe se fit chair (Joan., 1, 14) ». Raymund. Jordan, *Contemplat. de Virg.* P. VII, *Cont.* 4, n. 2.

(2) S. Hildefons., *Append. Serm. 7 de Assumpt. B. M. V.* P. L. xcvi, 269.

du bienheureux Grégoire, le Père a fait les noces du Fils, quand il lui associa la nature humaine dans le sein virginal de sa mère. Alors aussi furent célébrées les noces de l'Époux céleste avec son épouse *spéciale*, la Mère Vierge du Christ, devenue tout singulièrement son épouse, par la conception du Fils de Dieu » (1).

On a pu remarquer dans les textes précédents que les Pères y parlent d'une double union nuptiale. Il y a l'union du *Verbe* avec la nature humaine ; il y a l'union du *Christ* avec l'Église. De ces deux unions, c'est la seconde surtout qui revient plus souvent dans les écrits de nos docteurs, et c'est d'elle aussi que parle tout spécialement saint Paul, dans le passage si connu de son épître aux Éphésiens sur le mariage de la loi nouvelle : « A cause de cela l'homme quittera son père et sa mère, et il s'attachera à sa femme ; et ils seront deux dans une seule chair. Ce sacrement est grand, je dis dans le Christ et dans l'Église » (2).

Mais cette deuxième union n'est pas inconciliable avec la première ; et la preuve en est que les Pères parlent de l'une et de l'autre dans une même suite de raisonnements. Disons plus : l'une est le complément de l'autre ; si le Verbe de Dieu s'est uni la nature humaine dans l'unité d'un même Christ, c'est pour que le Christ pût un jour s'unir avec l'Église dans l'unité d'une même personne mystique, et se faire d'elle à jamais une épouse née et purifiée dans son divin sang.

Plus tard, nous verrons comment la bienheureuse

(1) Dionys. Carth., *In Evang. Luc. enarr.* a. 3, ad verba c. 1 : Dixit autem Maria.

(2) Ephes., v, 31, sq. On lira avec fruit sur ce mariage sacré du Christ avec l'Église le P. Theoph. Raynaud, *de Attributis Christi Dom.* S. 5, *Christus sponsus*, n. 817-839. Opp., t. II, p. 412, sqq.

Vierge intervint aussi dans cette union du Christ et de l'Église. En ce moment, c'est de son rôle dans le mariage du Verbe avec notre nature que nous avons à traiter.

Il n'est pas besoin de dire quelle est la *couche nuptiale*, où s'est opérée la rencontre du Verbe avec la chair et la conclusion de leur mariage. Rien de plus fréquemment signalé que cette expression dans les ouvrages des Pères. C'est à peine s'ils parlent de l'Incarnation sans donner ce titre à Marie. Mais cela même n'est autre chose que rappeler sous une forme abrégée l'union du Verbe avec l'humanité, consommée dans ses virginales entrailles (1).

Or, et c'est la pensée du docteur Angélique, qu'il y ait ou mariage ou même simples fiançailles, il faut pour la valeur du contrat le consentement des deux parties : telle est la loi de nature. Puis donc qu'il a plu à Dieu de respecter si constamment dans l'ordre de sa grâce les intérêts légitimes de la nature, nous devons nous

(1) On a pu remarquer aussi dans le texte extrait de Denis le Chartreux que, par le fait de l'Incarnation, la B. Vierge est devenue l'épouse *spéciale* du Fils de Dieu, l'Époux céleste. Il serait aisé d'accumuler les témoignages où nos docteurs ont affirmé ce privilège de Marie. Nous même nous en avons longuement parlé dans la première Partie de cet ouvrage (L., II, c. 3). « *Ipsa est sponsa et thalamus, et ex ea sponsus procedit Christus...* *Propriam ancillam sponsam et matrem sibi despondet...* *Quam quidem Virginem prophetæ clare descriperunt, dum prædicarunt seriem nuptiarum : nimirum quomodo Virgo invenitur esse cœlestis sponsa et mater, quæ donorum antenuptialium nomine Spiritum sanctum accepit, dotis vero gratia coelum cum paradiso »* (Pseudo-Epiphane, *De Laudibus Deiparæ*, circa principium. P. G. XLIII, 489).

Or, d'après les mêmes Pères, cette multitude de noms, couche nuptiale, mère, épouse, fille, servante, loin d'être blâmable ou même inutile, est nécessaire pour nous aider à concevoir avec nos idées restreintes les perfections et les qualités différentes d'un même sujet. C'est ce que S. Jean Chrysostôme montre éloquentement en parlant de Notre-Seigneur et de l'Église (hom. *de capto Eutropio*, n. 6. P. G. LII, 402); et c'est aussi la raison qui nous fait multiplier les noms de Dieu (S. Thom. I p., q. 13, a. 4 cum parell.), quoique Dieu soit l'unité souverainement simple.

attendre à retrouver ici l'accord des volontés qui ratifie les alliances communes. Nulle difficulté du côté du Verbe : c'est librement qu'il s'unit à notre chair (1). Mais qui donc parlera pour la nature humaine?

Il est raconté, au livre de la Genèse, que le serviteur envoyé par Abraham au lieu de sa naissance, pour y chercher une épouse à son fils Isaac, avait obtenu la main de Rébecca, sœur de Laban et fille de Bathuel. Ceux-ci toutefois, pressés par Éliézer de laisser partir au plus tôt la fiancée, cherchaient à différer son départ. Enfin, sur les instances réitérées du serviteur d'Abraham, ils dirent l'un et l'autre : Appelons la jeune fille, et demandons-lui quelle est sa volonté. *Vocemus puellam, et quaeramus ipsius voluntatem* (2). C'est ce que font, au jour de l'Annonciation, les trois personnes divines à l'égard de celle dont Rébecca fut l'une des plus touchantes figures, comme Isaac le fut lui-même de Jésus-Christ. A cette heure, Marie représentait notre nature; et c'était justice, puisqu'on n'aurait pu trouver dans la famille humaine un membre plus pur, plus noble, aussi digne de traiter pour elle avec Dieu. Certes, l'humanité sainte de Jésus-Christ méritait d'être consultée de préférence à toute autre

(1) S. Thom. 3 p., q. 30, a. 1. *Congruum fuit B. Virgini annunciari quod esset Christum conceptura...* Quarto, ut ostenderetur esse *quoddam spirituale matrimonium inter Filium Dei et humanam naturam, et ideo per annunciationem expectabatur consensus Virginis, loco totius humanæ naturæ*. Les trois autres motifs sur lesquels le saint Docteur fait reposer la convenance de l'Annonciation touchent aussi d'assez près à notre sujet. C'est d'abord la nécessité qu'il y avait d'établir un ordre parfait dans l'union du Fils de Dieu avec la Vierge : ne fallait-il pas que Marie connût et conçût d'abord par la foi celui qu'elle allait porter dans sa chair? C'est ensuite l'avantage de faire de la B. Vierge le témoin le plus assuré d'un mystère dont elle serait instruite par Dieu lui-même. C'est, en troisième lieu, la gloire qui reviendrait à Marie d'une offrande généreuse et prompte de toute elle-même; de cette offrande attestée par sa réponse : voici la servante du Seigneur.

(2) Gen., xxiv, 57.

créature : n'était-ce pas en elle que devaient se réaliser ces noces sacrées de Fils de Dieu et de notre nature ? Mais cette humanité ne préexista pas à l'union. La première fois qu'elle ouvrit les yeux à la lumière et son cœur au libre vouloir, elle ne s'appartenait plus, l'union était consommée. Je me trompe ; d'une certaine manière c'est d'elle qu'est venu le consentement ; avec elle que s'est traitée la grande affaire de notre salut. Mais cela même exigeait l'assentiment de Marie, puisque cette humanité du Sauveur était en Marie comme dans son principe et faisait encore partie de sa substance, quand le mariage a dû se conclure.

Si donc il fallait un consentement, c'est à cette jeune fille, à cette Vierge de David, qu'il devait être demandé. *Vocemus puellam et quaeramus voluntatem ejus* (1).

Aussi, dès qu'elle eut prononcé le oui que le Fils éternel de Dieu attendait, sans tarder, au moment même, le Verbe fondit sur elle, et l'union hypostatique, gage, prémisses et principe d'une union plus universelle avec chacun des membres de l'humanité, fut accomplie.

II. — Bossuet (2), à la suite de saint Jean Chrysostôme, apporte une troisième raison qui se rattache au dessein formé par Dieu de réparer le monde par cela même qui l'avait perdu. C'est par un acte de volonté que la malheureuse Ève avait travaillé à notre ruine ; il fallait donc que la bienheureuse Marie coopérât de même, et dès le principe, à l'œuvre de notre salut.

(1) Nous avons vu plus haut comment Léon XIII s'est approprié cette doctrine.

(2) Bossuet, 3^e *Serm. pour la fête de l'Annonc.* 1 p. — S. Jean Chrysost., ou mieux un auteur ecclés. dont l'œuvre a été publiée parmi celles du saint docteur. *Hom. in Annunc. B. V. P. G. L.* 794, 795.

C'est pourquoi le Seigneur lui députa un ange, chargé de lui porter les propositions divines et de requérir son consentement pour les fiançailles de la créature avec le Créateur.

Ce fut, en effet, par sa libre élection que la première femme offrit au premier père des hommes le fruit de mort qui le perdit, lui et sa race. Donc, si la revanche de Dieu devait être parfaite, il fallait que le fruit qui rend le monde à la vie fût aussi le don volontaire de la nouvelle Ève. Il aurait pu l'être, il est vrai, lors même que Marie ne se serait pas prêtée sciemment et volontairement à devenir la Mère du Sauveur. Il suffisait absolument qu'elle l'offrit plus tard, à l'heure du sacrifice. Mais il eût alors manqué quelque chose au rapport entre la nouvelle Ève avec l'ancienne. Car, tandis que cette dernière eût eu sa part au début même de la révolte de l'Adam terrestre, et l'eût précédée même et préparée par sa propre désobéissance, Marie ne fût entrée dans l'acte de la réparation, comme aide consciente et compagne de l'homme, que tardivement, lorsque le mystère était en voie d'exécution. C'est que Jésus-Christ, dès le premier instant de son existence, fut une victime marquée pour l'immolation. Sa conception fut celle de l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde. Comme il fut à ce moment même un Dieu dans la chair, ainsi fut-il le Réparateur dans l'exercice actuel de son ministère de salut. Donc la nouvelle Ève devait être à ses côtés, participant dès lors à ce ministère ; et comment l'aurait-elle partagé, si tout s'était fait indépendamment de son libre vouloir ?

Signalons une dernière raison, développée par le cardinal François Tolet, dans son commentaire sur

saint Luc (1). Il était nécessaire, écrit-il, que Marie devînt non seulement la Mère de Dieu, mais qu'elle fût digne de le concevoir. Il est vrai que, jusqu'au bienheureux jour de la conception du Verbe, Marie s'était disposée par l'exercice de toutes les vertus, ou plutôt que Dieu l'avait préparée lui-même par une abondance ineffable de grâces à l'honneur qui l'attendait; et voilà pourquoi, dès l'abord, l'Ange put la saluer pleine de grâces et déjà bénie sur toutes les femmes. Mais il fallait, en outre, une préparation plus actuelle, immédiate. C'est ce que comprennent les fidèles qui vont recevoir le corps du Sauveur dans la sainte Eucharistie. Si purs et si pleins de charité qu'ils soient, ils se reprocheraient de s'approcher de leur Dieu, s'ils ne s'étaient purifiés de plus en plus de leurs misères, et s'ils n'avaient actuellement ravivé dans leur esprit la lumière de la foi, et, dans leur cœur, la flamme de l'amour.

Or, cette préparation immédiate à la communion la plus intime avec le Verbe de Dieu, Marie ne l'eût pas apportée, si l'Ange n'était venu du ciel pour lui annoncer le mystère et lui demander, au nom de Dieu, de consentir à ce qu'il s'opérât en elle. Imaginez un chrétien baptisé qui n'ait pas seulement pensé qu'on allait lui donner le corps du Seigneur, et qu'on ferait ainsi communier avant tout avertissement, à son insu; telle eût été Marie, si le Verbe se fût incarné dans son sein, indépendamment du message angélique et de l'assentiment donné par elle à l'Incarnation.

Je ne reviendrai pas sur l'excellence des actes par lesquels Marie, grâce à l'économie de sagesse et de bonté

(1) Tolet., in *Luc.* I, *Annot.* 113.

qui règne dans le mystère de l'Annonciation, put se disposer à recevoir dignement la visite permanente du Seigneur : ce serait répéter ce que nous avons déjà dit en plus d'un endroit. Mais je ne me résigne pas à taire une pensée de saint Bernardin de Sienna. Après avoir protesté qu'il ne saurait exprimer, même en balbutiant, l'ineffable grandeur des vertus pratiquées alors par la Sainte Vierge, il affirme qu'elle mérita dans son acquiescement au message angélique une mesure de grâce qui fut à son état antérieur ce qu'est, dans un simple fidèle, l'état d'une sainteté parfaite à la vie commune d'un chrétien (1).

III. — L'Ange du Seigneur dit aux bergers de Bethléem : « Je vous annonce une nouvelle qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie : Il *vous* est né aujourd'hui un Sauveur qui est le Christ, le Seigneur, dans la cité de David » (2). C'est le même que le prophète Isaïe contemplait dans une vision mystérieuse, quand il s'écriait : « Un petit enfant *nous* est né, un fils *nous* a été donné » (3). Et de peur qu'on ne s'y trompe, les caractères sous lesquels cet enfant, ce fils, nous est présenté, sont les mêmes et dans l'Évangile et dans la prophétie : des deux côtés, c'est un Roi, il est assis sur le trône de David, et son royaume n'a pas

(1) S. Bernard. *Sen.*, *Serm. de festiv. S. M. V. Serm. 8 de Consensu* V. a. 1, c. 2. *Opp.*, t. IV, p. 106.

Un texte souvent cité par les auteurs comme étant de saint Irénée pourrait servir ici de thème à de belles considérations. Le voici : *Quid est quod sine consensu Mariae non perficitur mysterium Incarnationis? Quia nempe vult illum Deus esse principium omnium bonorum. Malheureusement, ce passage ne se trouve ni dans l'endroit indiqué (Adv. Haeres., l. III, c. 32), ni dans aucun autre du même ouvrage.*

(2) *Luc.*, II, 10, 11.

(3) *Isa.*, IX, 6; *col. Matth.*, I, 19.

de fin (1). Et qui nous l'a donné cet enfant, ce fils, notre Sauveur? Dieu le Père, sans doute, dont il est écrit : « Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique » (2). Mais, à côté du Père, le premier donateur, je vois la donatrice, et d'elle aussi je peux dire en vérité : Marie a tant aimé le monde qu'elle lui a donné son Fils unique. Oui, elle l'a vraiment donné : car, encore une fois, c'est par son libre acquiescement qu'il a été formé de sa chair et dans sa chair, pour nous être Jésus, c'est-à-dire Sauveur. Si elle peut dire d'elle-même, comme la Sagesse éternelle : « Je suis sortie de la bouche du Très-Haut, première-née, avant toute créature » ; elle peut ajouter plus justement encore : « C'est moi, moi qui ai fait lever au ciel la lumière indéfectible ; ce soleil qui, sorti de l'Orient, illumine tout homme venant en ce monde (3) ; et je l'ai fait par amour et pour l'amour ». Don du Père, Jésus-Christ est le don de Marie : car il est le fruit béni de leur commune et très libre volonté.

« Dieu, lisons-nous dans l'Apôtre, Dieu, qui n'a pas épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous, comment ne nous a-t-il pas donné tout avec lui » (4)? Après ce que nous avons considéré dans les pages précédentes, nous sommes en droit de prendre ces paroles et de les appliquer à la Vierge Marie. Oui, comme le Père, elle n'a pas seulement, à l'Incarnation, donné pour nous son Fils ; elle l'a livré ; car elle l'a accepté, et, par conséquent, donné, pour ce qu'il était et ce qu'il devait être, notre Sauveur, notre prêtre et notre vic-

(1) Isa., ix, 7 ; Luc., i, 32, 33.

(2) Joan., iii, 16.

(3) Eccli. xxiv, 5, 6 ; Is., xli, 2 ; Joan., i, 9.

(4) Rom., viii, 32.

time. Ainsi le donnait son Père ; ainsi Jésus-Christ, à ce premier moment, s'est-il offert lui-même. « Le Fils de Dieu, entrant dans le monde, dit : Vous n'avez point voulu d'hostie ni d'oblation, mais vous m'avez formé un corps... Alors j'ai dit : Me voici ; je viens, selon qu'il est écrit de moi dans le Livre, pour faire votre volonté » (1) ; c'est-à-dire pour être l'Agneau dont le sang répandu purifie les péchés du monde. De son poids l'Incarnation va tout droit à la Passion. Marie le sait de science certaine, et l'acceptation qu'elle fait d'être la Mère du Verbe incarné se confond avec celle de donner au monde le Dieu crucifié.

Donc, elle aussi, dès ce premier instant, nous a donné tout avec lui, c'est-à-dire, la rémission de nos crimes, et la vie surnaturelle qui jaillit de la crèche et de la croix. Donc, elle est, en toute vérité, la mère des rachetés et des vivants de la vie divine ; et saint Bernardin de Sienne n'a rien exagéré, quand il a dit : « La Vierge, par son consentement à l'Incarnation du Fils de Dieu, a désiré du plus profond de ses entrailles, *viscerosissime*, et procuré le salut de tous les élus ; par le même consentement, elle s'est dédiée très singulièrement à la délivrance spirituelle de tous les hommes ; en sorte que, *à partir de ce moment, elle les portait dans son sein comme une vraie mère ses fils* » (2). Oui, elle les portait déjà virtuellement avec

(1) Hebr., x, 5, sqq.

(2) S. Bernard. Sen., *Serm. 6 de Consensu*, a. 2, c. 2. Opp., t. IV, p. 106, sqq.

S. Pierre Chrysologue, dans un sermon qu'il nous a laissé sur l'Annonciation de la B. Marie, rend d'une manière saisissante ce que nous a valu de grâces l'assentiment donné par elle au message angélique. « Et cogitabat, ait, Virgo quae esset ista salutatio. Advertat vestra Charitas, ut diximus, *consensisse* Virginem salutaioni, non verborum, sed rerum, et vocem fuisse non communis obsequii, sed supernae vim totam fuisse virtutis. Cogitat ergo Virgo, quia cito respondere est facilitatis hama-

Jésus dans son sein virginal, puisqu'elle y portait celui dont ils seraient les membres et la *vertu* d'où ils devaient naître et grandir.

Voici, résumées dans une belle page du savant apologiste Hettinger, tout ce que nous devons au consentement de la Sainte Vierge. On jugera par tout ce qui précède combien cette page est vraie. « Marie, dit saint Irénée, a été pour tout le genre humain la cause de son salut. Or, le principe, la raison et la source de sa médiation fut, avant tout, sa foi (c'est-à-dire, en d'autres termes, l'assentiment que renfermait cette même foi). Heureuse êtes-vous, parce que vous avez cru... Par sa foi au message de l'Ange, nous disent les saints Pères, elle a recouvré ce que l'incroyance de la première Ève avait perdu ; *elle a donc rendu la vie à ceux à qui la première femme avait autrefois donné la mort.*

« Avec une foi docile, elle prononça cette grande parole : *Fiat mihi secundum verbum tuum.* Et, comme le premier *fiat* avait fait sortir du néant le monde visible, de même celui-ci donna naissance à un monde nouveau, celui de la rédemption : car l'œuvre de l'In-

nae, cogitare vero ponderis est maximi et iudicii permaturo. Quantus sit Deus ignorat ille qui hujus Virginis mentem non stupet, animum non miratur : pavet caelum, tremunt angeli, creatura non sustinet, natura non sufficit, una puella sic Deum in sui pectoris capit, recipit, oblectat hospitio, ut pacem terris, coelis gloriam, salutem perditis, vitam mortuis, terrenis cum coelestibus parentelam, ipsius Dei cum carne commercium, pro ipsa domus exigit pensione, pro ipsius uteri mercede conquirat, et impleat illud prophetae (Psalm. cxxvi) : Ecce haereditas Domini, filii merces ventris » S. Pet. Chrysol., serm. 140. P. L. LI, 577. N'est-ce pas là nous dire équivalement que Marie, par son consentement, d'où sortent tant de biens, est devenue la Mère des rachetés ? Saint Ambroise ne l'avait-il pas affirmé, bien des siècles plus tôt, lorsqu'il écrivait cette phrase si pleine de sens dans son énergique concision : « Sola erat (Maria), quando supervenit in eam Spiritus Sanctus, et virtus Altissimi obumbravit eam. Sola erat et operata est mundi salutem, et concepit redemptionem universorum ». *Ep. 49, ad Sabinam*, n. 2. P. L. XVI, 1154.

carnation, décrétée dès l'éternité et attendue depuis tant de siècles, ne s'accomplit pas avant que la Vierge n'y ait donné son consentement.

« Ce *fiat* ferme l'ancien monde et ouvre le nouveau ; il est l'accomplissement de toutes les prophéties, le centre des temps, la première lueur de *l'étoile du matin* ; annonçant l'avènement du *Soleil de justice* ; autant que cela pouvait dépendre d'un vouloir humain, il renouait ce lien admirable, mystérieux, destiné à rapprocher l'un de l'autre le ciel et la terre, Dieu et l'humanité ; enfin il marque l'instant à jamais mémorable où retentit dans le ciel et dans tous les mondes des esprits la parole qui disait : le Verbe s'est fait chair » (1).

Tout cela ne suffit-il pas pour mettre à néant les misérables objections qui nous étaient opposées au commencement de ce livre, et prouver de quel droit la maternité divine emporte la maternité spirituelle de Marie ?

(1) Hettinger, *Apologie du Christianisme*, t. III. Les dogmes du Christian., ch. 9, pp. 568, suiv. (Bar-le-Duc, 1870). Notons avec Hettinger ces paroles du protestant Dietlein : « Si elle n'eût sacrifié sa volonté, en véritable servante du Seigneur, pour recevoir comme le fruit de ses entrailles le Fils de la promesse, il n'y avait pour nous ni salut ni grâce ». Dietlein, *Evang. Ave Maria*, p. 8. (Halle, 1863).